

# LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER – ARGENTINE\*

Tous les voyageurs de 6 ans et plus doivent présenter à l'embarquement l'un des documents suivants :

- Soit **Un certificat de vaccination complète** (deux doses sauf pour le vaccin Janssen) effectuée au moins 14 jours avant l'arrivée en Argentine. Attention, le schéma vaccinal à une seule dose pour les personnes ayant eu le Covid-19 n'est pas reconnu en Argentine.

Tous les mineurs de moins de 18 ans peuvent entrer en Argentine sans être vaccinés.

- Soit **Le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures** avant le départ.
- Soit **Le résultat négatif d'un test antigénique réalisé moins de 48 heures** avant le départ.

En outre, les voyageurs doivent :

- Fournir **Une assurance voyage** prenant en charge les frais médicaux en cas de Covid-19.
- **Remplir une Déclaration sur l'honneur** (Declaración Jurada) en ligne et présenter le reçu électronique généré avant de voyager. Le formulaire doit être soumis au plus tard 48 heures avant le départ. Les passagers qui ne peuvent pas remplir le formulaire eux-mêmes en raison de leur âge ou de leur handicap peuvent le faire remplir par leur tuteur. Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

**Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet<sup>1</sup> :**

- Fournir un certificat de vaccination

**Pour les voyageurs de 12 ans ou plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :**

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

<sup>1</sup> Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

[https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition\\_du\\_schema\\_vaccinal\\_complet](https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet)

Date de la dernière mise à jour : 11/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.